

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du mardi 5 novembre 2019</b></p>
---

L'an deux mille dix-neuf, le 5 novembre à 20h30, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**, sous la présidence de Mme Emmanuelle ANDREVON, Maire,

Dûment convoqués le 29 octobre 2019

**Présents : Emmanuelle ANDREVON, Laurence PELARDY, Alain GRECO, Valérie GRECO, Pascal GINOLLIN, Jérôme GINOLLIN, Serge TICHKIEWITCH, Mathieu SCIASCIA,**

**Excusée : Odile CHALAMEL donne procuration à Laurence PELARDY**

**Absent : Yannick CERUTTI, Philippe GINOLLIN**

**Secrétaire de séance : Laurence PELARDY**

**Assistent à la séance : Christophe MAREC, Bernadette TOURNEMEULE et Marie-France RAFFIN**

**Approbation du compte rendu de la séance précédente : approuvé par les membres présents à l'exception de Laurence PELARDY, absente lors de la séance précédente**

A l'invitation du conseil municipal sont présents Monsieur Damien GRANGE, Directeur de la SEM et Monsieur Olivier JOUTY, Directeur des pistes.

Monsieur Damien GRANGE a pris ses fonctions le 15 juillet dernier, en remplacement de Michaël TESSARD qui a rejoint la station des Saisies. Lyonnais d'origine et passionné de montagne, il occupait auparavant le poste de Directeur Adjoint de la régie des Pistes de Tignes. Il a souhaité rejoindre notre station pour sa gouvernance particulière et son évolution intéressante.

Monsieur Olivier JOUTY présente la problématique des secours sur piste durant la saison hivernale. La prise en charge des blessés pied de piste par un véhicule avec transport vers un hôpital n'est plus autorisée. Ce transport ne peut se faire que vers un Cabinet médical tout proche. Cette mission ne relève ni du SDIS, ni d'une mission des ambulanciers privés mais d'une mission liée au secours primaire. Les cabinets médicaux n'étant pas ouverts les jours fériés et samedis après-midi, il est nécessaire de revoir le fonctionnement concernant ces journées.

### **Délibérations :**

#### **1° Convention pour les secours pistes**

La problématique des secours sur pistes durant la saison hivernale nécessite la mise en place de plusieurs conventions avec divers partenaires en fonction du type de secours.

Pour le compte de la commune d'Aillon-Le-Jeune, sous l'autorité du Maire, et à la demande du service des pistes, un prestataire doit être choisi pour assurer les opérations de transport en continuité des secours primaires sur le domaine skiable entre le bas des pistes et les Cabinets médicaux tout proches, en l'occurrence Aillon-Le-Jeune ou Lescheraines. Cette mission ne relève ni du SDIS, ni d'une mission des ambulanciers privés mais d'une mission liée au secours primaire. Une astreinte devra être assurée

par le prestataire durant l'amplitude horaire d'exploitation des domaines skiables. Après avoir pris connaissance de la proposition faite par la société Taxi Val d'Aillon située au Châtelard, le conseil municipal valide cette offre et autorise Mme Le Maire à signer la convention.

Une compagnie d'ambulances doit être choisie pour assurer les opérations de transport entre le bas des pistes et les cabinets médicaux au-delà des limites géographiques des cabinets médicaux de proximité, ou selon les préconisations du médecin contacté vers le Centre Hospitalier de Chambéry ou Médipôle de Challes-Les-Eaux. Cette compagnie interviendra également les samedis après-midi, dimanches et jours fériés, les cabinets médicaux de proximité étant fermés. Elle pourra également intervenir en cas de carence du véhicule exploité par la société de taxis. Après avoir pris connaissance de la proposition faite par la Société Bauges Taxis et Ambulances située à Lescheraines, le conseil municipal valide cette offre et autorise Mme Le Maire à signer la convention. Le service des pistes donnera priorité à la Société Bauges Taxi et Ambulances à chaque fois qu'il sera nécessaire d'effectuer un transport relevant du secours primaire, conformément aux prescriptions de sa convention. En cas de défaillance de la compagnie Bauges Taxis et Ambulances une convention doit être signée avec d'autres compagnies d'ambulances. Le conseil municipal valide et autorise Mme Le Maire à signer la convention proposée à la fois par la compagnie Bauges Taxis et Ambulances, Sara Jussieu, Rousselin et Aubert.

Pour les secours hélicoptérés, une convention est proposée avec le SAF pour l'année 2019-2020. Dans le but de valider les termes de cet accord (du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020) et les tarifs proposés, le Conseil Municipal autorise l'application des tarifs suivants de 56,90 Euros/mn TTC.

## **2° RODP Enedis**

Mme Le Maire expose le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique. Le conseil municipal décide d'instaurer ladite redevance.

## **3° Restructuration piscine**

En 1988, la commune d'Aillon-Le-Jeune a créé sur son territoire, une piscine communale. Pour permettre une meilleure attractivité de l'offre, il convient de procéder à sa restructuration. Madame Le Maire présente l'étude de pré-programmation réalisée par le Cabinet ESPELIA, en vue de cette restructuration et de son fonctionnement à l'année. Ce projet a pour but d'apporter une activité complémentaire aux activités sportives de pleine nature aussi bien du tourisme blanc que du tourisme vert en s'affranchissant de l'aléa climatique, diversifiant les activités familles et les activités de l'après-ski. Ce projet permettrait aussi aux scolaires du massif de bénéficier d'un lieu d'apprentissage de proximité. Une première étude réalisée en 2017 présentait 3 scénarios. Ceux-ci s'étant avérés trop importants et coûteux pour la commune, une nouvelle réunion avec prise de connaissance du contexte, a permis l'élaboration d'un 4<sup>ème</sup> scénario. Celui-ci consiste en un bassin nordique qui privilégie l'enjeu d'optimisation des coûts en évitant la couverture du bassin et des plages périphériques. Après étude de ce projet d'aide à maîtrise d'ouvrage proposé par le Cabinet ESPELIA, le Conseil municipal décide de valider ce projet.

## Questions diverses

. Le CE d'hermès organisera une manifestation privée sur le parking de margériaz avec tente chapiteau sur l'emplacement bus les 14 et 15 décembre. 200 personnes sont attendues. Une convention sera passée entre la SEM, la commune et les gastronomes.

. Le repas des aînés pour les communes d'Aillon-Le-Jeune et Aillon-Le-Vieux aura lieu à la ferme de La Mense le 1<sup>er</sup> décembre.

. Un Ingénieur de 26 ans souhaite installer son entreprise de vitalité à Aillon-Le-Jeune. Le conseil municipal lui propose la caisse nord au tarif de 100 euros mensuel hors charges.

. Une réunion pour lancer la consultation pour la nouvelle dsp La Bergerie est prévue le 25/11 à 18h.

. Un point est fait sur la circulation hivernale Aillon station. Un arrêté d'interdiction de stationner devant la grange « tampoué » tout le long jusqu'au Rossane et autre arrêté de sens unique sera pris pour les 4 semaines de février identique à l'année dernière, pour la portion de voie entre le nord du rond-point et la route de St Blaise.

. Mme Le Maire fait part des remarques apportées lors de la commission d'enquête PLUI : les points les plus importants concernent les cabanes dans les arbres au Mont Pelat, un autre projet au Cerney, et un aux Murets.

. Une réunion de la commission urbanisme aura lieu en décembre.

. Une réunion de la commission piscine avec invitation des Maîtres-nageurs est programmée pour le 30/11. La caisse sera à changer et un terminal pour les cartes bleues devra être acheté.

. Le panneau à l'entrée de la station libéré du plan, sera mis à disposition de AME pour annoncer les événements programmés.

. La convention école qui doit répartir les frais de fonctionnement et d'investissement entre les 2 communes d'Aillon-Le-Jeune et d'Aillon-Le-vieux n'est toujours pas signée par Aillon-Le-Vieux.

. Des molok semi enterrés vont être installés par Grand Chambéry Agglomération, pour la moitié fin 2020 et pour l'autre moitié début 2021. . Le porte à porte sera supprimé.

Fin de séance minuit.

Prochaine séance prévue le 3 décembre à 20 h.